

Avis adopté

Séance plénière du 12 mars 2024

Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?

Déclaration du groupe CFTC

L'avis sur lequel nous travaillons aujourd'hui met bien en lumière les problématiques spécifiques de nos Outre-Mer concernant les transitions énergétiques nécessaires en les confrontant aux singularités de ces territoires, tant géographiques que sociétales.

En soulignant leur exposition particulière à l'utilisation du fioul et du charbon et donc leur dépendance, les rapporteurs balisent les pistes qui doivent mener à la transformation programmée en conciliant la transition, l'autonomie et l'environnement.

Mais en rajoutant des prérequis tels que la modernisation et le développement des structures afin de supporter les aménagements majeurs à entreprendre. Les rapporteurs appellent de leurs vœux un financement collectif adapté, accompagné de mesures dédiées comme la péréquation pour les coûts, des études prospectives, de la formation aux métiers indispensables ciblés et nous y adhérons.

Pour la CFTC, il est évident que la planification et les choix sont des enjeux cruciaux pour réussir cette mutation. La place de la Biomasse, le poids respectif des différentes énergies nombreuses, hydraulique, photovoltaïque, éolienne, géothermique, hydrolienne, l'incinération, le biogaz voire le nucléaire...devront être pensés de manière stratégique, dans le respect de l'environnement et en concertation avec toutes les parties prenantes, et notamment les membres du CESER.

Saisir chaque opportunité pour la transformer en réussite doit prévaloir.

Le moment est bien choisi : les programmations pluriannuelles de l'énergie sont en cours de renouvellement. Il s'agit de bien les calibrer, d'adapter la production aux besoins réels en évitant surproduction et surconsommation, qui seraient contraires aux résultats recherchés.

Toujours très sensible à l'intérêt porté aux populations et aux personnes en particulier, la CFTC s'associe à la demande d'accompagner financièrement et socialement la transition tant pour

l'énergie que pour l'habitat et son équipement comme prévu par la préconisation 13.

Enfin la CFTC, consciente qu'un temps d'adaptation et d'exécution est nécessaire s'associe à la préconisation 4 avec pour objectifs des scénarios ambitieux, réalistes, et chiffrés à différentes échéances 10 ans, 15 ans et 20 ans. Le processus par étapes successives garantira la réussite de chaque projet de territoire.

Remerciements pour ce travail de qualité, **La CFTC votera en faveur de l'avis**, malgré le fait qu'elle ne participe pas à la Commission.